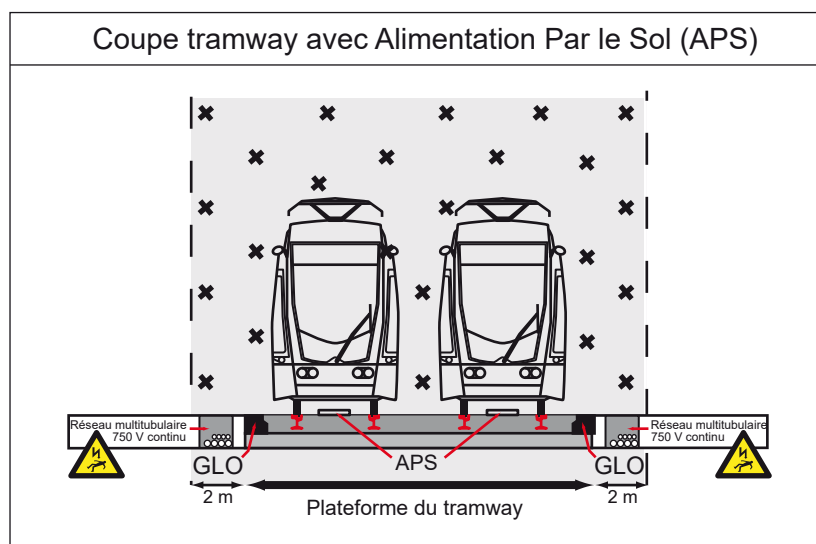
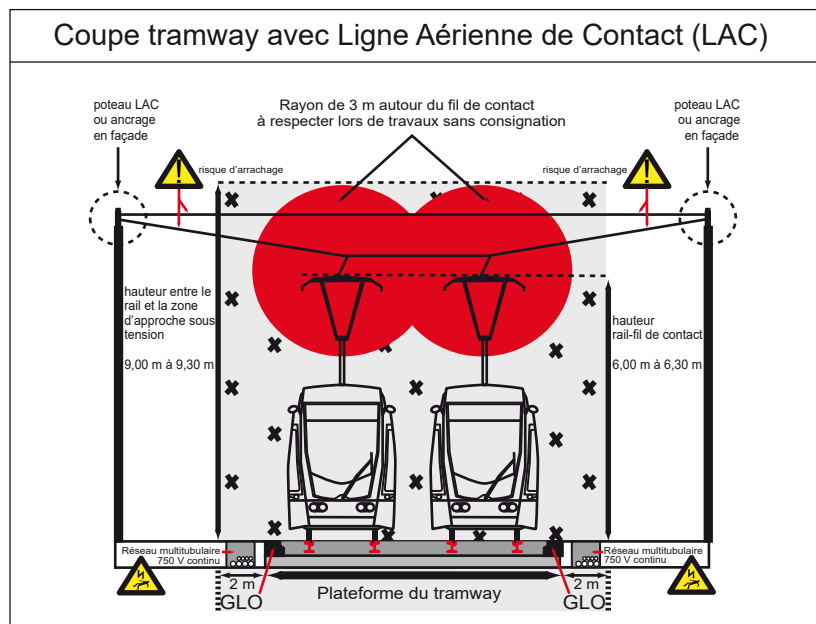


DANS QUEL CAS REMPLIR LE FORMULAIRE

**I. Vous devez envoyer et remplir une DIE (cadre réservé au demandeur) à Keolis si votre intervention :**

- gêne l'exploitation du tramway,
- se déroule à l'intérieur ou à proximité du GLO (Gabarit Limite Obstacle),
- se déroule sur la plateforme du tramway ou au niveau de l'APS (Alimentation Par le Sol),
- se positionne à moins de 3 mètres de la LAC (Ligne Aérienne de Contact),
- se déroule dans la multitubulaire (passages des câbles souterrains le long de la plateforme),
- se déroule en station tramway,
- se déroule dans nos locaux (Bâtiment Administratif, Dépôts Bus/Tramway, P+R, Sanitaires, Agences, Pôle Gare d'Orléans, Locaux pause, Sous-Station),
- se déroule à proximité d'un ouvrage de maintien de la LAC (Ligne Aérienne de Contact) (exemple : ancrages en façade, poteau, etc...),
- se déroule dans nos véhicules (bus, rame, vl, master, etc...).



**Cadre à remplir par le demandeur**

Interlocuteur Keolis : .....

Société : ..... Responsable du chantier : .....

Déclaration sous-traitant (nom - coordonnées) : .....

.....

@ : .....

Tél / Fixe : ..... Tél / Mobile : .....

Date(s) - heure(s) souhaitée(s) le/du ...../...../..... et/au ...../...../..... de .....h..... à .....h.....

Objet des travaux / matériels utilisés : .....

.....

Localisation : .....

Distance par rapport à la ligne aérienne du tramway :  supérieure à 3 m     inférieure à 3 m     sans objet

Distance par rapport à/aux ancrage(s) en façade :  supérieure à 1 m     inférieure à 1 m     sans objet

Travaux par rapport à la plateforme du tramway :  extérieur     intérieur     sans objet

Travaux dans la multitubulaire :  oui     non     sans objet

└─ entre les chambres n°(début) ..... et n°(fin) .....

La demande doit être **impérativement** envoyée au moins **10 jours ouvrés** avant le début du chantier sous peine de refus. La demande sera traitée sous **5 jours ouvrés**.

L'entreprise a la charge entière de la sécurité liée à son intervention et doit, signaler sa zone de travaux. Le personnel sera titulaire de tout titre d'habilitation (à jour). L'entreprise est tenue, sous sa responsabilité exclusive, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour éviter tout dommage ou accident. Elle supporte seule les conséquences des dommages ou accidents, corporels ou matériels, qui peuvent atteindre ses préposés, ceux de Keolis Métropole Orléans ou des tiers, du fait ou à l'occasion de son activité.

Date :	Visa du demandeur :
--------	---------------------

<b>Document à renvoyer par email à <u>_ORLEANS-EXPDI@keolis.com</u></b>	<b>Contact Keolis</b> tél : 02.38.71.96.24 ou 02.38.71.98.54
---	---

**Cadre réservé à Keolis**

Reçue le : ...../...../.....    Secteur :  Tramway Ligne A     Tramway Ligne B    n° DIE : .....

Bus     Batiments     Autres    n° PPI : .....

Approbation Keolis:  oui     non    → Motif du refus : .....

Intervention prévue le/du ...../...../..... et/au ...../...../..... de .....h..... à .....h.....

**Obligation d'appeler le 02.38.52.86.10 avant la mise en place du chantier et à la fin des travaux :**  oui     non

Intervention suivie par : ..... Tél / mobile : .....

Signalisation :  non     oui    → .....

Consignation :  non     oui    → Facturation  non     oui

Permis de feu :  non     oui    → n°.....    └─ montant ..... € H.T.

Plan de prévention :  non     oui    → n°.....    └─ devis n° .....

Consignes : .....

.....

.....

Date :	Visa Keolis :
--------	---------------